



Numéro de l'acte	2019-99-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-99

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Démission d'un adjoint au Maire – Suppression du poste

RAPPORTEUR : Caroline SAUDEMONT

Vu le code Général des Collectivité Territoriales notamment les articles L2122-1 et suivants,
Vu le code électoral,
Vu la délibération du 30 mars 2014 fixant le nombre des adjoints,
Vu la délibération du 30 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

- La démission d'un adjoint est adressée au préfet (art L 2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.
- Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, 4ème dans l'ordre du tableau des adjoints, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, démission acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 24 octobre 2019, Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (huit abstentions), décide :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,
- De faire remonter d'un rang les adjoints en place et ainsi mettre à jour le tableau des élus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.